RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.M.I.

Société à Responsabilité limitée

Au capital de 1000 euros

Siege social : chemin des Jourdans

13500 Martigues

917 961 674 RCS Aix en Provence

Procès-verbal

De l'assemblée générale extra ordinaire

du 21 avril 2025

Le 21 avril 2025 à 10h00 les associés de la SARL A.M.I. se sont réunis en assemblée générale extra ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le gérant.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Andre Bianchini préside la séance en sa qualité de gérant.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Marion Bianchini

La feuille de présence signée, certifié sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associes présents possèdent 100 parts soit plus du cinquième du capital social.

Le président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les statuts de la société
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 12 2023

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus à la gérance
- Non-dissolution de la société

Un débat s'instaure entre les associés

10h45, personne ne demandant plus la parole, le Gérant met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : non dissolution de la société

Apres avoir constaté que l'actif net est devenu inferieur à la moitié du capital social, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code du commerce.

Une parution sera faite dans un support d'annonce légales

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau

Isabelle Bianchini Marion Bianchini Le gérant





A.M.I.

Société à Responsabilité limitée

Au capital de 1000 euros

Siege social : chemin des Jourdans

13500 Martigues

917 961 674 RCS Aix en Provence

Feuille de présence

De l'assemblée générale ordinaire

du 21 avril 2024

André Bianchini, 51 parts :



Marion Bianchini, 44 parts :



Isabelle Bianchini, 5 parts :

